

## Conditions techniques d'installation du chauffe-eau solaire

Pour vérifier que votre installation a été réalisée selon « les règles de l'art »

### 1- Vase d'expansion

- Dans le cas d'installations sous pression, la présence d'un vase d'expansion dans le circuit solaire est obligatoire. Son volume et sa pression de prégonflage devront être calculés..
- Il devra être possible de vérifier cette pression de prégonflage dans le temps. Pour ce faire, le vase d'expansion de l'installation devra être équipé d'un **robinet d'isolement avec purge** ;

Au plus tard le jour de la mise en service, la pression de prégonflage du vase, la pression de remplissage à froid, calculées, ainsi que la date de l'inscription seront indiquées de manière **indélébile sur le vase d'expansion**

### 2- Isolation des tuyaux

- L'ensemble des tuyaux de l'installation doivent être isolés **correctement** et de façon **continue y compris** à tous les-points de raccordements au boiler;
- Pour la partie hors du volume protégé<sup>1</sup>, on impose une résistance thermique supérieure à 0,270 m<sup>2</sup>K/W. **En pratique, un isolant présentant un lambda de 0,040 en 19 mm d'épaisseur répond à cette condition.**
- les tuyaux du circuit solaire sont isolés au moyen d'un isolant résistant aux hautes températures ;
- l'isolation et le câble de la sonde placée à l'extérieur sera protégée ou sélectionnée pour résister aux attaques des oiseaux et des rongeurs ainsi qu'au rayonnement solaire direct ou indirect ;
- les tuyaux du circuit solaire sont isolés au moyen d'un isolant résistant aux hautes températures ;
- l'isolation placée à l'extérieur sera protégée ou sélectionnée pour résister aux attaques des oiseaux et des rongeurs ainsi qu'au rayonnement solaire direct ou indirect ;

### 3- Programmation de l'appoint

- au minimum et dans tous les cas, la programmation de l'appoint se fera via un **programmeur horaire** ou tout autre artifice réalisant cette fonction. La programmation devra privilégier le système solaire et éviter tout démarrage intempestif du système d'appoint ;
- la compatibilité entre le nouveau matériel proposé et celui qui existe chez le client sera toujours étudiée de façon à rendre l'installation opérationnelle en toutes saisons. Tout compromis sera validé par le client et conservé par les deux parties (client final et installateur) ;
- la programmation (mécanique ou électronique) sera toujours réalisée et tous les paramètres seront consignés **dans un document qui restera sur place à disposition du client final** ;
- **les schémas hydrauliques et électriques complets seront toujours laissés sur place, ils compléteront le dossier « programmation »**

---

<sup>1</sup> Soit l'ensemble des tuyaux de l'installation situés hors du volume protégé de l'unité d'habitation (volume PER), hors du volume protégé de l'immeuble (volume VP) ou dans un espace adjacent non chauffé (EANC) ainsi qu'à l'extérieur